

VILLE DE NOUMEA

POLE VIE LOCALE

DIRECTION DE LA VIE
CITOYENNE EDUCATIVE ET
SPORTIVE

Service de la Vie Educative

JS/Interne : 6395

N° 2022/123

DLB 2022/123

(P)

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution de subventions à divers groupements et associations à caractère scolaire au titre de l'année 2022

P.J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

Dans le domaine de l'enseignement, la ville de Nouméa accompagne traditionnellement les différents projets éducatifs, contrats d'objectifs ou projets d'amélioration des conditions d'accueil des élèves, présentés par les associations ou groupements à caractère scolaire.

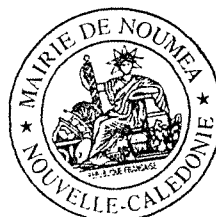
Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les demandes de subventions formulées par cinq groupements et associations dont les activités participent activement à la vie éducative et qu'il apparaît opportun de soutenir financièrement.

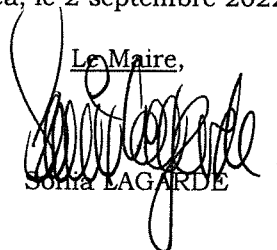
La liste des demandes de subvention est détaillée dans le tableau ci-annexé. Les montants proposés respectent les plafonds d'attribution définis dans un objectif de cohérence de l'action communale, à savoir : 200 000 francs CFP pour l'aménagement de cours d'écoles, 150 000 francs CFP pour l'aménagement de bibliothèques, 250 000 francs CFP pour l'aménagement de salles de motricité et 100 000 francs CFP pour des projets d'école.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement de subventions à trois groupements et associations pour un montant total de 771 712 francs CFP dont 586 000 francs CFP en fonctionnement et 185 712 francs CFP en investissement.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 2 septembre 2022



Le Maire,

SONIA LAGARDE

DEMANDES DE SUBVENTION A CARACTERE SCOLAIRE RETENUES - FONCTIONNEMENT

Budget annuel subventions de fonctionnement : 4 350 000 F/CFP
 Budget déjà attribué : 2 666 000 F/CFP
 Reliquat budget : 1 684 000 F/CFP
 Proposition d'attribution du SVE : 586 000 F/CFP
 Disponible après proposition du SVE : 1 098 000 F/CFP

NOM DU GROUPEMENT	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE (F/CFP)	COUT TOTAL DU PROJET (F/CFP)	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES (F/CFP)	MONTANT PERCU EN 2021 (F/CFP)	MONTANT PROPOSE EN 2022 (F/CFP)
COOPERATIVE DE L'ECOLE HENRIETTE GERVOLINO Directrice : Karine GUAGENTI	-	Aide au financement du séjour de 46 élèves des deux classes de CM2 à Poé du 18 au 22 juillet 2022 dans le cadre du projet « Activités physiques de pleine nature »	100 000 F	508 250 F	Province Sud : 289 100 F Coopérative : 99 150 F Ventes diverses : 20 000 F	60 000 F	100 000 F
ASSOCIATION DE PARENTS ET AMIS DE PERSONNES HANDICAPEES INTELECTUELLES - APEI Présidente : Jacqueline BERNUT	-	Aide au financement de l'achat de fournitures scolaires, de l'équipement d'un photocopieur au travers d'une location et des travaux de réfection en peinture d'une salle de classe pour l'année 2022. L'Institut Médico-Educatif compte actuellement 120 jeunes en situation de handicap mental, âgés de 7 à 16 ans dont 90 bénéficient d'un enseignement scolaire	500 000 F	500 000 F	Pas d'autres financements sollicités	432 000 F	486 000 F
						TOTAL	586 000 F

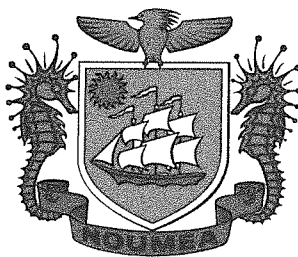
DEMANDES DE SUBVENTION A CARACTERE SCOLAIRE NON RETENUES - FONCTIONNEMENT

NOM DU GROUPEMENT	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE (F/CFP)	COUT TOTAL DU PROJET (F/CFP)	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES (F/CFP)	MONTANT PERCU EN 2021 (F/CFP)	MONTANT PROPOSE EN 2022 (F/CFP)
COLLEGE DE KAMERE Enseignant : Hector WAHEO	-	Aide au financement du séjour de 24 élèves de la classe de 4 ^{ème} à Ouvéa du 25 au 29 juillet 2022 dans le cadre du projet « ODYSSEE 2022 »	200 000 F	860 000 F	Province Sud : 200 000 F Collectivités : 400 000 F FSE : 100 000 F Participation des parents : 160 000 F	0 F	0 F
LYCEE JULES GARNIER Enseignant : Fabrice SIOZARD	-	Aide au financement du séjour de 11 élèves de la classe de 1 ^{ère} BAC PRO « Maintenance des véhicules » à Ouvéa du 2 au 8 octobre 2022	15 000 F	725 478 F	Non indiqué	0 F	0 F

DEMANDE DE SUBVENTION A CARACTERE SCOLAIRE RETENUE - INVESTISSEMENT

Budget annuel subventions d'investissement : 1 000 000 F/CFP
 Budget déjà attribué : 700 000 F/CFP
 Reliquat budget : 300 000 F/CFP
 Proposition d'attribution du SVE : 185 712 F/CFP
 Disponible après proposition du SVE : 114 288 F/CFP

NOM DU GROUPEMENT	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE (F/CFP)	COUT TOTAL DU PROJET (F/CFP)	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES (F/CFP)	MONTANT PERCU EN 2021 (F/CFP)	MONTANT PROPOSE EN 2022 (F/CFP)
COOPERATIVE DE L'ECOLE MAURICE FONROBERT Directrice : Bénédicte THOZE	-	Aide au financement d'un jeu de cour pour les élèves de maternelle de l'école	185 712 F	201 612 F (fourniture : 169 812 F ; pose : 31 800 F)	VDN (DACP) : 15 900F La pose du jeu sera financée par la Ville à hauteur de 50 %	339 624 F	185 712 F
						TOTAL	185 712 F



VILLE DE NOUMEA

DLB 2022/952

(P)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 21 septembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
09.09.2022

DATE D'AFFICHAGE
15.09.2022

Mme Sonia LAGARDE	Mme Kimberley BARONI
Mme Chantal BOUYE	M. Christophe DELIERE
M. Patrick GUILLON	M. Michel DESMEUZES
Mme Fabienne CHARDIGNY	Mme Christine BELLET
M. Tristan DERYCKE	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
Mme Diane BUI-DUYET	Mme Liliane CONDOUMY
M. Warren NAXUE	Mme Muriel GERMAIN
M. Marc ZEISEL	M. Patrick SAKOUMORI
M. Michel FONGUE	Mme Christiane SARIDJAN
Mme Janine BAJON	M. Daniel HINSCHBERGER
Mme Vaimoé ALBANESE	Mme Magali MANUOHALALO
M. Luc BRUN	M. Joseph BOANEMOA
Mme Valérie LARQUE	M. Emmanuel BERART
Mme Stéphanie PAIMAN	M. Eric MELTESALE
M. Bruno CAPY	Mme Christine LE SAINT
Mme Tuilogona O'CONNOR	Mme Davina FAUA
M. Marc LE LEIZOUR	M. Bernard LAVANDIER
Mme Anne-Christine CHIMENTI	Mme Jeanne POELLABAUER

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M. Jean-Pierre DELRIEU	Mme Charlotte THAIAWE
		Mme Françoise SUVE	M. Alexandre MACHFUL
		Mme Pascale SERVENT	Mme Laurene CASSAGNE
Nombre de présents	: 36	Mme Isabelle LAFLEUR	M. Claude CHARLOT
Nombre de votants	: 49	M. Nicolas BRIGNONE	M. Makaokio FIHIPALAI
(13 procurations)		Mme Cindy PRALONG	M. Jérémie KATIDJO-MONNIER
		M. Philippe BLAISE	Mme Laurie HUMUNI
		Mme Naïa WATEOU	Mme Veylma FALAE
		M. Christophe DELESSERT	

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022/ 952
attribuant des subventions à divers groupements et associations à caractère scolaire
au titre de l'année 2022

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **21 SEP. 2022**
Calédonie,
VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-
VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens
dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10,
VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la
loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les
personnes publiques,
VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/128 du
23 février 2022 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2022,
VU les demandes de subvention en dates des 25 mars, 12 et 19 avril, 10 et 16 juin
2022,
VU la note explicative de synthèse n° 2022/123 du 2 septembre 2022,
La commission de la solidarité, jeunesse, culture et sport entendue en séance
du 6 septembre 2022,
Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Sont attribuées des subventions, pour un montant total de sept cent soixante-et-onze mille sept cent douze (771 712) francs CFP aux groupements et associations suivants :

- en fonctionnement :

COOPERATIVE DE L'ECOLE HENRIETTE GERVOLINO Aide au financement du séjour de 46 élèves des deux classes de CM2 à Poé du 18 au 22 juillet 2022 dans le cadre du projet «Activités physiques de pleine nature»	100 000 francs CFP
ASSOCIATION DE PARENTS ET AMIS DE PERSONNES HANDICAPEES INTELLECTUELLES - APEI Aide au financement de l'achat de fournitures scolaires, de l'équipement d'un photocopieur au travers d'une location et des travaux de réfection en peinture d'une salle de classe pour l'année 2022	486 000 francs CFP

- en investissement :

COOPERATIVE DE L'ECOLE MAURICE FONROBERT Aide au financement d'un jeu de cour pour les élèves de maternelle de l'école	185 712 francs CFP
--	--------------------

ARTICLE 2 /

La dépense est imputable au budget 2022, chapitre 65 «Charges de gestion courante» pour le fonctionnement et chapitre 204 «Subventions d'équipements» pour l'investissement.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 21 SEP. 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 26 SEP. 2022

Le secrétaire de séance,

Kimberley BARONI



Le maire,

Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
D.V.C.E.S. (S.V.E.)	- 1
S.G.L.	- 1
Mise en ligne	- 1

Mis en ligne le :

27 SEP. 2022

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

SUBVENTIONS 2022 A DIVERS GROUPEMENTS ET ASSOCIATIONS A CARACTERE SCOLAIRE

Date de transmission de l'acte : 26/09/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 26/09/2022

Numéro de l'acte : 2022-952 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20220921-2022-952-DE

Date de décision : 21/09/2022

Acte transmis par : Séverine BAZIN ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. Subventions attribuées aux associations